ASSEMBLÉE NATIONALE

12 septembre 2014

DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE - (N° 2192)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N º 47

présenté par Mme Dalloz

ARTICLE 8

À l'alinéa 17, après le mot :

« opérationnelles »,

insérer les mots:

«, telles que définies au premier alinéa du I, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.